



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 748-226 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 748 ET SES AMENDEMENTS VISANT À CRÉER LES ZONES 3-R-45, 3-R-46, 3-P-47 ET 3-C-48 À MÊME LES ZONES 3-C-14 ET 3-R-13

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le conseil municipal a adopté par résolution le premier projet de règlement suivant :

Règlement 748-226 modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements, visant à créer les zones 3-R-45, 3-R-46, 3-P-47 et 3-C-48 à même les zones 3-C-14 et 3-R-13.

Le but du règlement est de créer les zones 3-R-45, 3-R-46, 3-P-47 et 3-C-48 à même les zones 3-C-14 et 3-R-13.

Le règlement a aussi pour effet de modifier la grille de la zone 3-R-13 « dominante résidentielle » afin d'y permettre uniquement les habitations « 1130 UNIFAMILIALE CONTIGUË ».

Le règlement aura également pour effet la création des grilles des usages et normes suivantes :

- Grilles des normes et usages « dominante résidentielle » et « dominante publique » pour la zone 3-R-45;
- Grilles des normes et usages « dominante résidentielle » et « dominante publique » pour la zone 3-R-46;
- Grilles des normes et usages « dominante publique » pour la zone 3-P-47;
- Grilles des normes et usages « dominante commerciale » pour la zone 3-C-48;

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation, le 6 mai 2024 à compter de 19 h 30, à la salle du conseil de Berthierville située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le conseil municipal expliquera le contenu du règlement numéro 748-226 ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes désirant s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.ville.berthierville.qc.ca/affaires-municipales/avis-publics/>

Donné à Berthierville, ce 15 avril 2024


Sylvie Dupois
Directrice générale et greffière